



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 30 décembre 2016

SOMMAIRE

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

. Arrêté du 29 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements de Céret, Perpignan et Prades, du département des Pyrénées-Orientales

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté portant modification des limites territoriales des arrondissements de Céret, Perpignan et Prades du département des Pyrénées-Orientales

**Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3113-1 ;

Vu la délibération de la commission permanente n° 20161114N_28 du 14 novembre 2016 du conseil départemental des Pyrénées-Orientales relatif au projet de réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat, après saisine du Préfet des Pyrénées-Orientales informant la Présidente du projet de modification des limites des arrondissements de Perpignan, Prades et Céret,

Considérant le courrier du préfet des Pyrénées-Orientales du 9 décembre 2016 informant les communes du département de la modification des limites des arrondissements de Perpignan, Prades et Céret,

Art. 1 :

Sont retirées de l'arrondissement de Perpignan, pour être ajoutées à l'arrondissement de Prades, les communes suivantes :

- Ansignan
- Bélesta
- Caramany
- Caudiès de Fenouilledes
- Corberes
- Corberes les cabanes
- Corneilla la Rivière
- Fenouillet
- Fosse
- Lansac
- Latour de France
- Lesquerde
- Maury
- Millas
- Nefiach
- Planèzes
- Prugnanes
- Rasiguères
- Saint-Arnac
- Saint-Feliu d'Amont

- Saint-Martin de Fenouillet
- Saint-Paul de Fenouillet
- Vira

Art. 1 bis :

Sont retirées de l'arrondissement de Perpignan pour être ajoutées à l'arrondissement de Céret les communes suivantes :

- Alénya
- Bages
- Brouilla
- Camélas
- Caixas
- Castelnou
- Corneilla del Vercol
- Elne
- Fourques
- Latour-Bas-Elne
- Llauro
- Montescot
- Ortaffa
- Passa
- Sainte Colombe de la Commanderie
- Saint-Cyprien
- Saint-Jean Laseille
- Terrats
- Théza
- Thuir
- Tressere
- Tordères
- Trouillas
- Villemolaque

Art. 2 :

En conséquence :

- l'arrondissement de Perpignan comprend 39 communes (liste des communes en annexe)
- l'arrondissement de Céret comprend 64 communes (liste de communes en annexe)
- l'arrondissement de Prades comprend 123 communes (liste de communes en annexe)

Art. 3 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Art. 4 :

Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 29 DEC. 2016



Pascal Mailhos

*Annexe à l'arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements de Prades, Céret et Perpignan du département des Pyrénées-Orientales
(en gras les nouvelles communes intégrées)*

L'arrondissement de Prades comprend les 123 communes suivantes :

Ansignan, Caramany, Caudies-de-Fenouillèdes, Felluns, Fenouillet, Fosse, Lansac, Latour-de-France, Lesquerde, Maury, Pézilla-de-conflent, Planèzes, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Rabouillet, Rasiguères, Saint-Arnac, Saint-Martin-de-Fenouillet, Saint-Paul-de-Fenouillet, Trilla, Vira, Le Vivier

Les Angles, Ayguatebia-Talau, Bolquère, La Cabanasse, Caudies-de-Conflent, Eyne, Fontrabieuse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, La Llagonne, Matemale, Mont-Louis, Planès, Puyvalador, Railleu, Réal, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sansa, Sauto

Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes, Bourg-Madame, Dorres, Egat, Enveitg, Err, Estavar, Latour de Carol, Llo, Nahuja, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Porta, Porté-Puymorens, Saillagouse, Sainte-Léocadie, Targassonne, Ur, Valcebollère

Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla-de-la-Rivière, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet-et-Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes

Arboussols, Baillestavy, Campôme, Campoussy, Canaveilles, Casteil, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat, Corneilla-de-Conflent, Escaro, Espira-de-Conflent, Estoher, Eus, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fuilla, Joch, Jujols, Los-Masos, Mantet, Marquixanes, Molitg-les-Bains, Mosset, Nohèdes, Nyer, Olette, Oreilla, Prades, Py, Ria-Sirach, Rigarda, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Sournia, Tarérach, Taurinya, Thuès-entre-Valls, Trévillach, Urbanya, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Vinça

L'arrondissement de Céret comprend les 64 communes suivantes :

Argelès-sur-Mer, **Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-dels-Monts**

Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Fourques, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Saint-Jean-Lasseille, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villemolaque.

Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, La Bastide, Corsavy, Coustouges, Lamanère, Montbolo, Montferrer, Prats-de-Mollo-La-Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans, Saint-Marsal, Serralongue, Taulis, Le Tech

Alénya, Corneilla del Vercol, Latour Bas Elne, Montescot, St Cyprien, Théza

L'Albère, Le Boulou, Céret, Les Cluses, Maureillas-Las-Illas, Le Perthus, Reynès, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Taillet, Vivès

L'arrondissement de Perpignan comprend les 39 communes suivantes :

Baho, Baixas, Le Barcarès, Bompas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases-de-Pène, Cassagnes, Espira-de-l'Agly, Estagel, Llupia, Montner, Opoul-Pénillos, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Saint-Estève, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-la-Mer, Saleilles, Le Soler, Tautavel, Torreilles, Toulouges, Villelongue de la Salanque, Villeneuve de la Raho, Villeneuve la Rivière, Vingrau

Claira, Pia, Salses le Château